

Commune de
LA CHAPELLE-AUX-SAINTS

<u>Séance du 24 mars</u> à 18h30		DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL	<u>2025-17</u>
<u>Date de convocation</u> 19 mars 2025 <u>Membres en exercice</u> <u>11</u>		L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-quatre mars à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal dûment convoqué le dix-neuf mars s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Gérard LAVASTROU, Maire.	
<u>Présents</u>	7	Gérard LAVASTROU, Stéphane BROUSSE, Aurélie VERGNE, Jérôme JEAN, Daniel PERRINET, Martine MONS et Philippe BROUSSE,	
<u>Excusé</u>	2	Pierre AUDUBERT et Alain BONNEVAL	
<u>Absents</u>	2	Cécile VERDIER et Viviane PACHECO DUMONT	
<u>Procurations</u>			

Secrétaire de séance : Martine MONS

Votants	Pour	Contre	Abstentions
7	7	0	0

Délibération 2025-17 portant sur le vote du Budget Primitif 2025

Monsieur le Maire soumet les différentes lignes budgétaires à l'examen du conseil municipal.

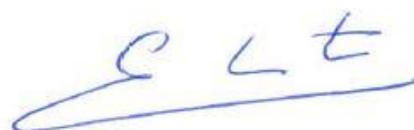
Le budget de la commune pour l'exercice 2025, tel que présenté, est arrêté globalement à la somme de **818 949.91 €** et se répartit comme suit par section :

- FONCTIONNEMENT : **248 498.49 €**
- INVESTISSEMENT : **570 451.42 €**

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé et après délibération, approuve et vote le budget principal communal 2025.



Martine MONS
Secrétaire de séance



Gérard LAVASTROU
Maire